

# COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOULE PERLIERE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES 06 FEVRIER 2020, LEMPDES-SUR-ALLAGNON (43)

La réunion est animée par Samuel ESNOUF du CEN Auvergne, animateur du Plan Régional d'Actions Moule perlière Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la DREAL.

Le présent compte-rendu est basé sur l'ordre du jour de cette réunion et le diaporama présenté en réunion est annexé à ce compte-rendu. L'ensemble de la présentation n'est pas repris ici, seuls les points d'échanges et de discussion sont repris ci-après.

Sont présents : 19 participants

Yannick BALESTRI	OFB – SD Lozère
Thierry BON	OFB – SD Lozère
Laurent BERNARD	SMAT Haut Allier
Anthony CAPRIO	Saint-Flour Communauté
Emilie DARNE	EPAGE Loire-Lignon (SICALA 43)
Samuel ESNOUF	CEN Auvergne
Robin GAROFALO	EPAGE Loire-Lignon (SICALA 43)
Mélanie HILAIRE	FDPPMA 43
Baptiste LEVEL	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
François MALLET	EPAGE Loire-Lignon (SICALA 43)
Guillaume MOIRON	PNR Livradois-Forez
Gaël OLIVIER	AFB Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes
Thibaut ROSAK	FDPPMA 03
Jonathan RUSSIER	EPAGE Loire-Lignon (SICALA 43)
Fanélie SEYCHAL	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
Armelle SICART-BONNEFOY	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
Mallorie SOURIE	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Nature
Pierre TABOURIN	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Nature
Sylvain VRIGNAUD	Malacologue indépendant

Sont excusés : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Joël BEC Alter Eco, Christian Amblard CSRPN, CEN Midi-Pyrénées, Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez, Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, Limousin Nature Environnement, PNR Aubrac, PNR Millevaches en Limousin, Syndicat Mixte Lot Médian

## **I- Informations sur la mise en œuvre des PNA en Auvergne-Rhône-Alpes et actualités nationales des PNA (DREAL)**

Mallorie SOURIE - DREAL informe l'assemblée que l'animation nationale du PNA Moule perlière n'a pas évolué depuis le dernier COPIL du 15/01/19 : il n'y a toujours pas d'animation nationale du PNA, mais les choses sont en train d'évoluer car le Ministère va relancer la présentation en CNPN d'un bilan des déclinaisons en régions permettant ensuite d'engager un éventuel nouveau PNA. de plus la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes s'est portée volontaire pour être DREAL coordinatrice nationale en cas de poursuite de ce PNA au niveau national.

De plus, bien que le PNA Mulette perlière soit arrivé à échéance en 2017, la DREAL a souhaité poursuivre l'animation et la mise en œuvre de ce PNA en Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2018-2020, avec le CEN Auvergne comme animateur régional délégué.

La DREAL reconferme les pistes de réflexion proposant la reconduite de deux PNA pour la Grande Mulette et la Mulette perlière, et un nouveau « PNA Autres bivalves » (*liste d'espèces non définie*).

La DREAL rappelle la relance de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des espèces menacées, dont la Moule perlière. Cet appel à projets n'a pour l'heure pas reçu beaucoup de projets.

La DREAL informe l'assemblée qu'elle vient d'engager avec le Pôle Invertébrés Auvergne-Rhône-Alpes la réalisation d'une liste commentée des mollusques dans la région pour servir de base de travail sur ce groupe taxonomique mal connu.

Enfin, la DREAL informe que l'élaboration du DOCOB sur la Truyère et ses affluents, comprenant une extension importante du périmètre Natura 2000 en Lozère, vient d'être engagée par St-Flour Communauté, pour une durée d'environ 18 mois, en fonction de la concertation locale.

## **II- Bilan de l'animation régionale du PRA Moule perlière en 2019 (CEN)**

Un bilan de l'animation régionale du PNA est présenté pour 2019 (*depuis le dernier COPIL datant du 15/01/19*).

Une synthèse des connaissances recueillies ces dernières années (2015-2019) et de l'état des lieux des populations de moules connues en Auvergne-Rhône-Alpes est présentée.

Sur la carte de synthèse actualisée, une précision est notamment apportée sur le département de l'Allier : -

- la rivière Arnon, au Nord-Ouest, a fait l'objet d'une observation d'un individu en 2009, mais en 2019 la rivière était complètement à sec dès juillet sur le tronçon concerné, les bivalves ont donc probablement tous disparus sur une bonne partie de ce cours d'eau ;
- la rivière Andan à l'est a été prospectée et seules des *Unio crassus* ont été trouvées et le cours d'eau ne semble pas favorable à la Moule perlière.
- la rivière Barbenan accueille encore bien quelques dizaines de moules perlières, c'est donc selon les connaissances actuelles la dernière rivière à accueillir l'espèce sur ce département.

En Haute-Loire, des coquilles de moules perlières ont été trouvées sur la rivière Allier jusque vers Lavoûte-Chilhac et leur provenance pose sérieusement question : rivière Allier elle-même mais aucune donnée connue, affluent inconnu pour l'instant, affluent très en amont ?

Jonathan RUSSIER signale qu'une coquille potentiellement de Moule perlière vient d'être découverte sur un petit affluent de la Loire, le ruisseau de Foletier, traversant Monistrol-sur-Loire en Haute-Loire. *Des photos ont été envoyées par la suite, mais l'identification de l'espèce reste incertaine pour le moment. Aucune donnée n'était connue dans ce secteur de Haute-Loire. Donnée à confirmer, ou non, pour éventuelle recherche complémentaire.*

Concernant la participation à la campagne de prélèvements génétiques menée sur les cours d'eau d'Occitanie par Jürgen GEIST de l'Université de Munich et organisée par le CEN Midi-Pyrénées, il est précisé que ce type de prélèvements n'a pas été réalisé en Auvergne-Rhône-Alpes qui est

donc une des dernières régions de France qui n'a pas fait l'objet de ces prélèvements. L'assemblée s'accorde pour souligner l'intérêt de mettre en place ces prélèvements dès que possible dans les années à venir.

Sylvain VRIGNAUD présente l'étude de qualité des habitats de la Moule perlière sur le site Natura 2000 Ance du Nord et Arzon réalisée pour le compte du PNR Livradois-Forez en 2019. Il ressort de cette étude que l'instabilité sédimentaire est des principaux facteurs influençant la présence/absence des moules perlières pour ces deux rivières étudiées, et probablement de manière plus générale.

Le CEN informe l'assemblée qu'il a participé à la journée « Naiades Occitanie » organisée par le CEN Midi-Pyrénées à Rieuepeyroux (Aveyron) en décembre 2019. Il y a présenté la synthèse des connaissances de l'espèce en Auvergne-Rhône-Alpes, la Cellule d'Expertise Ouvrages et Moule perlière, et le projet en construction « *Moule perlière du Massif Central* ».

### **III- Bilan des actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du PRA en 2019**

Un bilan des différentes actions spécifiques du PRA mises en œuvre en 2019 est présenté :

#### **● Cellule d'Expertise Ouvrages et Moule perlière (CEN)**

Le CEN présente rapidement la Cellule d'expertise et ses résultats : une trentaine d'ouvrages expertisés ou étudiés depuis 2016 (*pour 14 ouvrages initialement prévus*) en lien direct avec 5 des 6 DDT concernées par cette espèce. L'objectif de la Cellule reste bien de favoriser la restauration des continuités écologiques des cours d'eau à long terme, tout en préservant les individus pouvant être impactés par les travaux pour ces restaurations.

Le CEN ajoute que les DDT devraient poursuivre les réflexions sur les déclarations « en état de ruine d'ouvrages » sur certains cours d'eau à moules perlières, ce qui éviterait que des projets de remise en état, par exemple pour des micro-centrales hydroélectriques, voient le jour sur des ouvrages « quasiment détruits ».

Le problème sur ces rivières à moules est la confrontation de deux réglementations, la mise en conformité des ouvrages et la préservation d'une espèce protégée, qui doivent être respectées aussi bien l'une que l'autre, ce qui nécessite souvent des compromis.

Le CEN présente différents exemples d'expertise d'ouvrages réalisées en 2019, notamment le cas du seuil des Gannets sur l'Ance du Nord qui a nécessité de déplacer des individus pour les sauvegarder des travaux d'effacement de l'ouvrage, avec une dérogation spécifique « espèce protégée » de la part de la DREAL.

La question du suivi des individus déplacés est à nouveau abordée. Le CEN répond que le suivi des individus est demandé sur 2 ou 3 ans dans la dérogation de la DREAL, pour confirmer la survie effective des individus déplacés. Il n'y a toutefois de contrôle formel de ce point. Un essai de marquage combiné par pit-tags et par étiquettes pourrait être mise en place en 2021, si un déplacement d'individus est envisagé, de façon à évaluer l'intérêt de ces deux méthodes pour un suivi individuel à moyen ou long terme.

Le CEN précise que les moyens mobilisés sur la Cellule d'expertise sont quasiment consommés (*bilans restant à finaliser*) et que cette action importante pourrait être poursuivie au profit des DDT selon les besoins sur des projets d'aménagement à venir, qu'elles peuvent faire remonter au CEN pour analyse et relance d'une opération similaire si possible.

#### **● Etudes piscicoles et amélioration des facteurs de réussite de la reproduction de la Moule perlière dans le bief du Pont de Mars sur le Lignon en 2019-2020, (EPAGE Loire-Lignon (ex SICALA) et FDPPMA Haute-Loire)**

Cette action consiste à favoriser la mise en contact entre des truitelles et les moules perlières présentes dans le bief. Les moules se reproduisent bien dans le bief, confirmation par pêche électrique de contrôle de présence de glochidies en avril 2019. Malgré une augmentation d'un nombre de truitelles dans le bief, surtout en partie aval, leur densité reste plus faible que dans le

Lignon lui-même. Des alevins marqués ont donc été introduits en surnombre dans le bief (début juillet) juste avant la libération des glochidies (en juillet-août). Une pêche de contrôle a été menée dans le bief en octobre, avec une bonne densité de truites, mais peu d'alevins marqués.

Cette expérimentation sera poursuivie en 2020 et devrait apporter certaines réponses aux interrogations posées.

#### ● **Etude sclérochronologique de coquilles de moules perlières d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 (Sylvain VRIGNAUD)**

Cette étude consiste à préparer et découper des lamelles dans les coquilles en laboratoire pour déterminer l'âge minimum des individus en dénombrant les stries de croissance sous microscope, définir une courbe de croissance générale d'une population voire d'un secteur, tenter d'identifier des variables favorisant ou défavorisant la croissance ou la reproduction...

Cette expérimentation est très intéressante par rapport à la biologie des populations de moules du Massif central et pourrait être élargie à d'autres individus dans les prochaines années.

### **IV-Actions du PRA à mettre en œuvre en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes**

Au-delà de la poursuite de l'animation du PRA, le CEN présente l'étude engagée en 2019 et encore en cours pour construire un projet collaboratif de grande ampleur avec tous les partenaires volontaires à l'échelle du Massif Central, projet « *Moule perlière Massif central* ».

Sur la base des actions déjà engagées sur différents cours d'eau à moules perlières dans tout le Massif central, des retours d'informations sollicités auprès de tous les opérateurs locaux connus comme travaillant sur l'espèce et des nombreux échanges réalisés avec ces opérateurs du Massif central, un programme d'actions a pu être construit selon trois volets principaux : connaissances, conservation et communication.

Le contexte global du projet et les actions envisagées dans ces trois volets sont présentés, chaque action envisagée étant détaillée et discutée.

Aucune remise en cause du projet n'est formulée, certains participants souhaitant y contribuer. Il ressort de ces échanges que :

- Certaines actions seraient à mutualiser (un seul porteur pour le territoire Massif central, comme par exemples pour recherche par ADN environnemental, élaboration de protocoles, étude sclérochronologique d'âge de coquilles, prélèvements génétiques des populations...
- Le Volet Conservation est discuté pour intégrer certaines actions de mise en défens de berges et qui sont en cours de validation dans d'autres cadres (contrat territorial...) : par exemple l'EPAGE Loire-Lignon souhaiterait intégrer une action de mise en défens en amont d'une population de moules sur le Lignon amont et quelques affluents sur des secteurs ciblés et évalués sur 2021-2022, afin de co-financer l'action en complément de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Une autre action de ce type sur l'Ance du Nord et l'Arzon pourrait être intégrée. Ces propositions reçoivent l'approbation des participants sous condition d'être précisée et évaluée financièrement d'ici fin juin 2020.
- Pour le Volet Communication, le CEN informe l'assemblée que quelques jours avant ce COPIL, le PNR Périgord-Limousin a informé le CEN que son projet de LIFE « *MaMac* » comprenait des actions similaires dans leur objectif et modalités. Le portage de la quasi-totalité du Volet Communication proposé ici serait donc pris en charge par le PNRPL dans ce LIFE, s'il était validé (réponse en juin 2020). Seule l'action de rédaction d'un état de l'art à l'échelle Massif central resterait à mener dans le projet « *Moule perlière Massif central* ». La DREAL s'étonne de ne pas avoir eu d'informations à ce sujet. Le CEN réprecise que cet échange est très récent et ne remet pas en question la conduite des actions, ce qui confirme bien leur intérêt. La DREAL veillera à ce que le LIFE joue le jeu pour tout le Massif central.

---

En l'absence de question, la DREAL remercie les participants et clos le COPIL.